



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 juin 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/21/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUIN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** **Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Rosaline CAMILLE**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, Monsieur **Vincent MAYEN** ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.



**Délibération n°21/2012/MT
Portant approbation du
Projet d'extension de ZAC**

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Les travaux de la ZAC de Montsinéry, tranche 1 (hameau du collège) sont en cours et le travail de maîtrise d'œuvre sur la tranche 2 (hameau des sports, hameau du parc, hameau de la jetée et une partie du hameau des commerces) a débuté.

Les travaux et les livraisons doivent s'échelonner jusqu'en 2018 avec, à terme, près de 750 logements.

Les études et négociations nécessaires à la réalisation de la ZAC de Montsinéry ont débuté en 2007. L'arrêté de création de la ZAC date du 18 janvier 2011, soit 4 ans après. Les premiers travaux ont débutés fin 2011 et les premières livraisons devraient avoir lieu en 2013.

Le temps d'études nécessaire à l'émergence d'un tel projet est donc de plusieurs années (4 dans le cadre de la ZAC de Montsinéry). Afin d'anticiper le développement futur du bourg et d'assurer une certaine continuité dans la création de nouveaux logements, il est opportun de réfléchir dès aujourd'hui aux futures zones à urbaniser.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CACL donne des orientations en matière d'aménagement du territoire. Il préconise ainsi que les extensions urbaines se fassent en continuité avec l'espace urbanisé existant.

La parcelle d'Etat AX 207, d'une superficie d'environ 27.5ha, constitue une réserve foncière intéressante pour l'urbanisation future de la commune de par sa taille et de par sa localisation. L'urbanisation de tout ou partie de cette parcelle permettra d'assurer un aménagement urbain cohérent de part et d'autres du CD14.

Considérant les éléments exposés, je vous demande :

1°) d'approuver l'achat de cette parcelle pour la création d'une réserve foncière en vue de l'urbanisation future,

2°) de m'autoriser à commencer les études en lien avec l'aménagement futur de ce secteur

3°) de m'autoriser à signer tout acte administratif et financier nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de M. le Maire concernant le projet d'extension de la ZAC,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** l'achat de la parcelle AX 207 pour la création d'une réserve foncière en vue de l'urbanisation future

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à commencer les études en lien avec l'aménagement futur de ce secteur

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0)

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 21 juin 2012

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : 04 JUL 2012

